

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 49
- présents suppléants : 5
- procurations : 9
- votants : 62
- suffrages exprimés : 61
- abstentions : 1
- pour : 61
- contre : 0

DELIBERATION n° 2025/064

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Christiane ROTGE a été désignée secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Karine MEDOUS, Joy ROA-VASQUEZ (suppléante de Hervé CARRERE), Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Nathalie BOURDALE (suppléante de Nicolas COLOMES), André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Daniel CLARENS (suppléant de André RECURT), Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Patricia CORREGE à Catherine CORREGE, Pierre DUMAINE à Jean-Marie DA BENTA, Gisèle ROUILLON à Stéphanie LAGLEIZE, Pascal AUDIC à Jean-Pierre CABOS, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Valérie DUPLAN à Serge SOHIER, Jean-Paul COMPAGNET à Joëlle ABADIE et Gérard SABATHIE à Nicolas TOURON.

Absents excusés : Pascale LEONARD, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Monique KATZ, Romain CAUCHOIS, Michel DABAT, Nathalie SALCUNI, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Cindy SIBE, Sandrine DURAN, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Joëlle VIGNEAUX, Joël DEVAUD et Guy RAYNAL.

Objet : Finances – Adoption du budget annexe GEMAPI 2025

Monsieur Jean-Pierre CABOS ne prend pas part aux débats et ne participe pas au vote.

Vu l'article L 2312-1 du CGCT ;

Vu l'article 2312-3 du CGCT ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs aux dispositions financières locales, L. 2312-1 régissant les modalités du vote du budget, par renvoi aux articles L. 5211-36 et R. 5211-13 et 14, selon lesquelles les EPCI appliquent les règles budgétaires et comptables des communes, l'article L. 5214-23 concernant spécifiquement les

budgets des communautés de communes, et enfin les articles R. 2311-1 et D. 2311-2 concernant la présentation du budget et les nomenclatures comptables ;

Vu la décision du conseil communautaire de retenir une présentation du budget primitif par chapitre et article, assortie d'une présentation fonctionnelle ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-055 du 18 mars 2025 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 ;

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Vu l'avis du Bureau réuni le 1^{er} avril 2025 ;

Vu la proposition de budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2025 transmise aux conseillers communautaires selon les modalités de l'article L. 5217-10-4 du CGCT, à la date du 28 mars 2025,

Vu les notes de présentation commentées ;

Sur les rapports explicatifs transmis et commentés par Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (61 pour / 1 abstention : Joy ROA-VASQUEZ suppléante de Hervé CARRERE)

DECIDE

- **D'adopter le budget annexe GEMAPI 2025 tel que présenté à lui, et qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement comme suit :**

Section de fonctionnement : 415 730 €

- **D'adopter le budget correspondant par chapitre avec les annexes budgétaires réglementaires,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.**

Le Président
Bernard PLANO



La secrétaire de séance
Christiane ROTGE



Publiée le 18 AVR. 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250410-2025-064-BF
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.